

Extrait du Maïeul Rouquette

<http://blog.maieul.net/Politique-fiction>

Politique fiction

- Rubrique unique -

Date de mise en ligne : vendredi 22 octobre 2010

Copyright © Maïeul Rouquette - Tous droits réservés

Cela peut bien nous arriver hélas ... quand on sait qu'une ministre écrit des notes à ses collaborateurs en anglais.

Le point un de ce texte est authentique. La diffusion de ce texte est plus qu'autorisée.

Communiqué du Premier ministre de la République française du 1er septembre 2020 (traduit de l'anglais)

Le gouvernement français est fier de confirmer qu'à partir de cette rentrée scolaire, il est enfin possible aux parents éclairés de confier l'éducation de leurs enfants, dès le primaire, à des enseignants assurant les cours en anglais (sur dérogation, l'allemand est aussi possible en Alsace), le dialecte français restant bien sûr enseigné dans le cadre des cours de culture locale.

Avant la fin de la décennie, cet enseignement moderne sera généralisé et rendu obligatoire.

Ce résultat couronne une décennie d'efforts :

1°/ dès 2010 (décret 2010-570 du 28 mai 2010 et arrêté du 22 mai 2000) il a été imposé à tous les nouveaux professeurs d'être parfaitement bilingues ce qui a permis de constituer rapidement un corps d'enseignants parfaitement bilingues, prêts à abandonner le français dès la levée des obstacles administratifs

2°/ en 2015, le Premier ministre Luc Chatel (qui était ministre de l'éducation en 2010) a obtenu, malgré la résistance de quelques vieux réactionnaires, que le Congrès modifie l'article 2 de la Constitution afin de conférer à l'anglais le statut officiel (le français conservant un caractère de langue historique protégée pour la vie culturelle), permettant ainsi à la France d'améliorer spectaculairement son image de marque au sein de l'Union européenne, laquelle se prépare aussi à abandonner l'usage des anciennes langues.

3°/ en 2018 a été engagé un vaste plan de reconversion et de licenciement des anciens professeurs recrutés avant 2012 touchant bien sûr ceux qui n'avaient pas fait l'effort de devenir bilingues ; les plus âgés étant cependant maintenus en fonction pour assurer pendant les années de transition l'enseignement aux populations à faible culture parlant exclusivement français.

4°/ il est rappelé qu'à partir du 1er janvier 2021, les tribunaux et cours utiliseront prioritairement l'anglais, (mesure préparée également dès 2009) ; malheureusement les contraintes juridiques interdisant de révoquer les magistrats non anglophones, le français subsistera plus longtemps dans ce secteur